



ARRETE N°2025-102 fixant le calendrier relatif à l'élection du Président de l'Université de Picardie Jules Verne et à la mandature des membres des conseils centraux

Modifiant l'arrêté n°2024-499 portant élection aux conseils centraux des représentants des personnels enseignant-chercheurs, enseignants et chercheurs et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service, sociaux et de santé.

Modifiant l'arrêté n°2024-919 fixant le calendrier relatif à l'élection du Président de l'Université de Picardie Jules Verne et à la mandature des membres des conseils centraux

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L.719-1, L.719-2, L.762-1 du Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université de Picardie Jules Verne ;

VU l'avis du Comité Electoral Consultatif du 29/05/2024 ;

VU l'arrêté n°2024-499 portant élection aux conseils centraux des représentants des personnels enseignant-chercheurs, enseignants et chercheurs et des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service, sociaux et de santé ;

VU l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté du 10 octobre 2020 dérogeant à l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

ARRETE

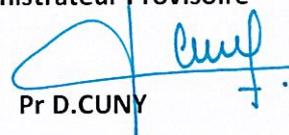
Article 1 :

Conseil d'administration pour l'élection du/de la Président/e de l'Université de Picardie Jules Verne	6 février 2025 (reporté au 7 février 2025 si nécessité)
---	--

Article 2 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 27 Janvier 2025

L'administrateur Provisoire


Pr D.CUNY

- Pour affichage et publication sur le site internet de l'UPJV.

- Copie : Recteur de la Région Académique de Lille.